



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**- Séance du mardi 9 novembre 2021 -**

**- ORDRE DU JOUR -**

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Présentation du contexte du travail du Conseil d'Administration
  - L'établissement
    - ♦ Sa structure
    - ♦ Bilan de la rentrée
  - Installation du Conseil d'administration
  - Mesures de simplification des compétences du CA
- III. Début des travaux de la séance n°1 du 09/11/2021
  - Règlement intérieur du Conseil d'Administration
  - Adoption du compte-rendu du 30 septembre 2021
    - A) *Activité pédagogique*
      - Protocole EPS
      - Projet évaluation
      - Calendrier des épreuves blanches et épreuves terminales
      - Programme prévisionnel d'activités 2021-2022
      - Echange linguistique avec la Norvège avril-mai 2022
      - Conventions de stage
    - B) *Vie de l'élève*
      - Règlement des fonds sociaux
      - Répartition subvention des fonds sociaux
    - C) *Administration et logistique*
      - Décision budgétaire modificative
      - Tarifs divers 2022
    - D) *Service annexe d'hébergement*
      - Taux de participation aux charges communes
      - Convention hébergement 2022 Atelier relais

Président : Monsieur Jean-François LESACHER

Secrétaire : Madame Karine CHAUVEL

Total des membres du CA : 30

Quorum : 16

Présents : 22

Votants : 22

Invités : 0

LISTE DES PARTICIPANTS – LYCÉE ALAIN CHARTIER de BAYEUX

1. MEMBRES DE DROIT

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excusé
LESACHER Jean-François	Proviseur	X		
FABRE Mathieu	Proviseur-Adjoint	X		
VIAL Antoinette	Gestionnaire	X		
GUIBOUT Patricia	C.P.E.	X		
GASSION Sandrine	Invitée		X	

2. REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
DUPONT Lucette	Conseil Régional de Basse-Normandie	X			X	X
GOMONT Patrick	Conseil Régional de Basse-Normandie	X			X	
CHAPRON Philippe	Conseil Régional de Basse-Normandie		X		X	
NOUVELOT Cédric	Conseil Régional de Basse-Normandie		X		X	
LAISNEY Olivier	Représentant de la commune	X			X	X
JEAN-PIERRE Françoise	Représentant de la commune		X		X	X
LAPORTE Bruno	Représentant Bayeux- Intercom	X			X	X
MOULIN Gilles	Représentant Bayeux- Intercom		X		X	

3. REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
LECHEVALLIER Jordan	Personnel enseignant	X		X		
CAPEL Catherine	Personnel enseignant	X		X		
LE DREAU Marie	Personnel enseignant	X		X		
HAMEL Gwénaëlle	Personnel enseignant	X		X		
MULLER Emmanuelle	Personnel enseignant	X		X		
DOMINGUEZ Anne	Personnel enseignant	X		X		
QUEVREUX Sophie	Personnel enseignant	X		X		
FEREY Agnès	Personnel enseignant		X		X	
DELAUNAY-MAGNAN Ghislaine	Personnel enseignant		X		X	

MEUNIER Didier	Personnel enseignant		X		X	
BLIN Eric	Personnel enseignant		X		X	
FOURMOND Valérie	Personnel enseignant		X		X	
FLAMENT Anne	Personnel enseignant		X		X	
CABON Christine	Personnel enseignant		X		X	
MARAIS Régis	Personnel ATOS	X			X	X
CHAUVEL Karine	Personnel ATOS	X		X		
TABOUREL Danièle	Personnel ATOS	X			X	X
OUTREQUIN Dominique	Personnel ATOS		X		X	
ROBIAILLE Fabienne	Personnel ATOS		X		X	

#### 4. REPRESENTANTS DES ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
LECLAIRE Agathe	Elève	X		X		
ANFRYE JOURDAIN Anthony	Elève	X		X		
GALLAND Antonin	Elève	X		X		
NOGIER Timo	Elève	X		X		
POLETTI Gabriel	Elève	X		X		
GLINEL Célia	Elève		X		X	
MARRE Gustave	Elève		X		X	
MOUAWAD Clément	Elève		X		X	

#### 5. REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
HENRY-PICARD Sandra	Parents d'élève	X		X		
HENRY Joël	Parents d'élève	X		X		
ABRAHAM Laurent	Parents d'élève	X		X		
LOIR Dominique	Parents d'élève	X		X		
TASSIN Eric	Parents d'élève	X		X		
LE GRAND Isabelle	Parents d'élève		X		X	
LARUE Nicolas	Parents d'élève		X		X	
QUENTIN Anabelle	Parents d'élève		X		X	

Ouverture du C.A à 18H05. Le quorum est atteint. 22 personnes sont présentes.

### ➤ 1. Désignation secrétaire de séance

Mme CHAUVEL est désignée secrétaire de séance.

### ➤ 2. Adoption de l'ordre du jour

M. LESACHER propose l'ordre du jour suivant :

#### I. **Présentation du contexte du travail du Conseil d'Administration**

- L'établissement
  - ♦ Sa structure
  - ♦ Bilan de la rentrée
- Installation du Conseil d'Administration
- Mesures de simplification des compétences du CA

#### II. **Début des travaux de la séance n°1 du 09/11/2021**

- Règlement intérieur du Conseil d'Administration
- Adoption du compte-rendu du 30 septembre 2021
  - A) **Activité pédagogique**
    - Protocole EPS
    - Projet évaluation
    - Calendrier des épreuves blanches et épreuves terminales
    - Programme prévisionnel d'activités 2021-2022
    - Conventions de stage
  - B) **Vie de l'élève**
    - Règlement des fonds sociaux
    - Répartition subvention des fonds sociaux
  - C) **Administration et logistique**
    - Tarifs divers 2022
    - Décision budgétaire modificative
  - D) **Service annexe d'hébergement**
    - Taux de participation aux charges communes
    - Convention hébergement 2022 Atelier relais

Les questions diverses communiquées par les représentants des parents (format des PV des CA et état des lieux de la restauration) seront abordées au fil de l'ordre du jour.

### ➤ 3. Présentation du contexte de travail de l'établissement

#### ▪ L'établissement

##### • *Sa structure*

M. LESACHER présente la structure divisionnaire de l'établissement afin que les administrés puissent mieux appréhender le contexte d'activités du lycée :

- 19 divisions, 662 élèves
- 7 divisions de seconde (246 élèves), dont 3 classes à 36 élèves
- 6 divisions de première (209 élèves)
- 6 divisions de terminale (207 élèves)

M. LESACHER précise que cette structure est conforme aux éléments de la préparation de rentrée. Des dédoublements ont pu être opérés et des groupes supplémentaires créés :

- en 2<sup>nde</sup> : dédoublement des classes en lettres, maths et sciences + 1 groupe supplémentaire en anglais

- en 1<sup>ère</sup> : dédoublement en lettres et enseignement scientifique + 1 groupe supplémentaire en anglais. Les effectifs des groupes d'enseignement de spécialité vont de 14 à 35 élèves.

- en terminale : dédoublement en histoire-géographie et dans les spés scientifiques (Physique et SVT) et enseignement scientifique + 1 groupe supplémentaire en anglais

1 heure d'Accompagnement Personnalisé liée à l'orientation est théoriquement attribuée à chaque division. Mais cette heure reste difficile à placer dans les emplois du temps.

En 2<sup>nde</sup>, 1 heure d'AP en maths et 1 heure en lettres est attribuée.

## ▪ Bilan de rentrée

M. LESACHER souligne la grande hétérogénéité du niveau 2<sup>nd</sup>e, pointée également lors des tests de positionnement de début d'année. Ces résultats sont tronqués par la scolarité des années précédentes, en « demi-année », liées à la crise sanitaire. M. FABRE ajoute que les origines sociales sont également différentes.

Les emplois du temps restent très contraints malgré la disparition du réseau. Tous les vœux des élèves ont été respectés en ce qui concerne le choix des enseignements de spécialité, afin de respecter l'esprit de la réforme.

M. LESACHER revient sur les éléments de la réforme qui ont été modifiés pour les examens : d'un contrôle continu avec les E3C (Epreuves Communes de Contrôle Continu), nous sommes passés à uniquement des épreuves communes puis à la suppression des épreuves communes pour un contrôle continu complet sur le tronc commun. En ce qui concerne les épreuves terminales : pas de changement pour la classe de 1<sup>ère</sup> avec les épreuves écrites et orales de français ; et en terminale, épreuve des enseignements de spécialité (en mars), philosophie et grand oral.

M. LESACHER aborde la question de la demi-pension dont l'organisation connaît un assouplissement des règles selon le protocole établi par la Région. La distribution est donc normale sur les 2 chaînes. Le lavage des mains est assuré côté collège et côté lycée. Pour les lycéens, le verre est pris sur la chaîne et pour les collégiens, des pichets sont utilisés pour éviter les déplacements. L'organisation très contrainte du passage au self est liée aux emplois du temps.

M. FABRE informe que, dans le cadre du pack numérique, les derniers wyses seront remplacés par des postes lourds le mercredi 17 et le jeudi 18 novembre. Cela assurera un meilleur fonctionnement et une plus grande homogénéité du réseau.

M. LESACHER indique que Mme GUESDON, infirmière scolaire, est en arrêt jusqu'au 6 décembre. Pour l'instant, Mme BRUNET qui assurait son remplacement ne peut pas le poursuivre.

En termes de suivi des classes, 2 classes sont encore sans professeur principal à ce jour : La 1<sup>ère</sup> 4 et le terminale 3. M. FABRE se charge du suivi de la T3.

M. LESACHER revient sur le 2<sup>ème</sup> volet de la réflexion sur les 2 lycées bayeusains. L'an dernier, c'est la question de la mixité qui était abordée. Cette année, c'est l'offre de formation qui le sera. Une réunion de travail est prévue le lundi 15 novembre. En novembre, les prévisions d'effectifs seront communiquées ce qui impactera fortement la structure que l'on souhaite arrêter.

Il est important de noter que les projets de sorties et séjours reflourissent.

M. LESACHER tient à souligner que la rentrée a été positivement marquée par l'action du CVL. Une réflexion a été menée sur le sens donné au CVL et à l'intégration. Une demi-journée d'intégration a été organisée pour les 2<sup>ndes</sup> le vendredi 22 octobre et a été fortement appréciée par les élèves. Ce temps a été important pour créer du lien entre les élèves de 2<sup>nd</sup>e et ceux de 1<sup>ère</sup> et terminale mais aussi au sein même des classes de 2<sup>nd</sup>e. M. LESACHER remercie le CVL pour cette action qui a donné du sens à ce que c'est qu'être lycéen.

## ▪ Installation du CA

M. LESACHER présente les différentes instances et instruit la mise en place des commissions (cf. tableau annexé au compte-rendu).

2 personnes non élues au CA, souhaitent rejoindre le CVL : Mme Charlotte GIRARD, CPE stagiaire, et Mme Catherine GALLAIS, professeur documentaliste. A la suite de la répartition des enseignants, une seule place est « vacante ».

## ▪ Mesures de simplification des compétences du CA

Le décret du 21/12/2020 vise à la simplification du CA notamment sur 2 points essentiels :

- L'ordre du jour est fixé par le chef d'établissement
- La commission permanente est installée mais pas créée. Ce n'est donc plus une obligation. Des groupes de travail peuvent en revanche être constitués sur des thématiques.

Mme QUEVREUX interroge sur la commission permanente qui, par exemple, permettrait la lisibilité du TRMD.

Mme HENRY-PICARD demande quelle sera la position des parents d'élèves représentants à la commission permanente ? M. HENRY demande si la commission permanente aurait le pouvoir de prendre une décision sans le CA ? Il lui est répondu que oui. Certaines compétences sont transférées à la commission permanente. M. LESACHER propose un bornage de ce transfert, notamment aux actes de type administratif. Le budget reste une compétence du CA. (Cf. document)

Avant que les travaux du CA ne débutent, Mme QUEVREUX, informe qu'une heure de réunion syndicale s'est tenue aujourd'hui et qu'une motion portant notamment sur le bilan de la structure est déposée par les représentants des personnels. Mme QUEVREUX en fait lecture. Elle sera ajoutée au compte-rendu.

Mme HAMEL interroge sur les retours de la réunion qui s'est tenue le 8 octobre à la Direction Académique concernant le bilan de l'affectation 2<sup>nd</sup>e. M. LESACHER répond qu'il n'y a pas beaucoup d'éléments de retour à communiquer. Le bilan ne s'est pas porté sur le « quantitatif » mais sur le « qualitatif ». L'objectif des services académiques était la mixité et, en cela, il a été rempli. Lors de cette réunion, M. LESACHER a fait remonter la différence de traitement du point de vue du nombre d'élèves par classe entre les 2 lycées. Mme QUEVREUX fait remarquer qu'une classe supplémentaire de 2<sup>nd</sup>e a pu être ouverte au lycée Arcisse de Caumont suite au dépassement d'effectifs. M. LOIR ajoute que les 2 classes de 1<sup>ère</sup> y sont de 23, 24 élèves. M. FABRE précise, qu'en amont de cette réunion, des éléments chiffrés ont été communiqués à la DSDEN à leur demande sur les résultats des tests de positionnement 2<sup>nd</sup>e et les Catégories Socio Professionnelles des parents d'élèves. M. LESACHER rappelle qu'il avait écrit au responsable des moyens du Rectorat pour l'alerter sur la situation de l'établissement.

La prochaine réunion à la DSDEN fixée au 15 novembre, se tiendra avec Mme FELLAHI, directrice académique récemment nommée, et les chefs d'établissements. M. LESACHER demandera la poursuite de la réflexion en groupe de travail élargi avec les enseignants. La question essentielle à aborder sera celle de la future structure envisagée. Les mesures de mixité devront être prises en compte. Les mouvements d'élèves seront à gérer (vers la voie technologique, professionnelle...).

M. TASSIN demande s'il y a corrélation entre les différences d'effectifs entre les 2 lycées et l'offre de formation ? Il lui est répondu que non. L'offre en 2<sup>nde</sup> est la même. Anthony ANFRY-JOURDAIN demande si la mixité s'est opérée en fonction du niveau scolaire des élèves ? Auparavant, la règle de l'affectation faisait que les meilleurs élèves de 3<sup>ème</sup> obtenaient leur vœu N°1. Cette année, une attention particulière a été portée à la situation sociale des familles et à leur localisation.

Mme QUEVREUX demande des précisions sur la réalité en collège et la question de l'affectation en 2<sup>nde</sup>. Elle indique que les élèves ayant suivi les options latin ou grec, n'ont plus la possibilité de les suivre s'ils sont affectés au lycée Arcisse de Caumont. On leur indique qu'ils pourront revenir en 1<sup>ère</sup> au lycée Chartier.

Mme GUIBOUT ajoute que beaucoup d'élèves n'ont pas obtenu leur vœu N°1 et ce, dans les 2 sens : certains voulaient être à Arcisse de Caumont et sont au lycée Chartier et vice-versa.

M. LESACHER revient sur la question essentielle, celle du bassin. Quel est l'esprit du post-3<sup>ème</sup> en collège ? La question de l'orientation ne devrait pas se poser en 3<sup>ème</sup> mais en 2<sup>nde</sup>, qui est bien une 2<sup>nde</sup> de détermination. Le projet de l'élève doit bien sûr être au centre de la réflexion mais il faut également parfois ramener l'élève à la réalité en fonction de ses compétences.

Les résultats au DNB et au bac dans le Calvados ont été bons. Le parcours post-bac est à faire découvrir en 2<sup>nde</sup> et non pas au collège.

Mme HAMEL interroge sur la réalisation des effectifs en classe de 1<sup>ère</sup> l'an prochain puisque le lycée accueille en 2<sup>nde</sup> un public beaucoup plus hétérogène que les années antérieures. M. FABRE explique que, statistiquement dans l'Académie, 70% des élèves de 2<sup>nde</sup> s'orientent en 1<sup>ère</sup> générale. Sur 240 élèves, cela représente environ 170 élèves, d'où 5 classes à 35 élèves. M. FABRE précise qu'il y aura davantage d'orientation par rapport à d'habitude car nous n'avons pas les mêmes profils d'élèves. Mme HAMEL ajoute que l'affectation en 2<sup>nde</sup> devrait respecter les choix d'options. Mme QUEVREUX précise que cela lui semble difficile car il n'y a déjà pas le nombre d'heures réglementaire au lycée Chartier cette année en latin et grec. Il y a un vrai problème de financement. Si les moyens n'ont pu être alloués cette année, il n'y a pas de raison que les 2 lycées puissent y avoir droit l'an prochain. M. LESACHER précise qu'il existe un seuil critique en termes de financement de divisions. Si nous avons 7 divisions, les moyens seront plus larges et nous serons en capacité de financer davantage. Mme DOMINGUEZ s'interroge sur le nombre d'élèves de 1<sup>ère</sup> et par conséquent sur le nombre de divisions de 1<sup>ère</sup> et sur leur offre de formation au lycée Arcisse de Caumont. M. LESACHER indique qu'au lycée Arcisse de Caumont, ils sont sur une logique de « menu » pour les choix des enseignements de spécialité. Certaines associations ne sont pas possibles (exemple : maths-HLP). Mme CAPEL demande quels sont les effectifs d'élèves en spés ? M. FABRE répond qu'ils ont des groupes à 13 élèves sur certaines. Mme CAPEL remarque qu'il y a donc un vrai problème d'équité en 1<sup>ère</sup>. Timo NOGIER ajoute que si des « menus » sont imposés et les choix des élèves non respectés, on revient à la formule des anciens bacs. M. LESACHER complète en disant que cela réduirait à définir ce qu'est un scientifique, un littéraire, un historien... C'est un carcan non recevable.

M. LESACHER conclut en précisant que la motion déposée par les personnels sera envoyée à la tutelle.

#### **4. Début des travaux de la séance N°1 du 9/11/2021**

##### **Règlement intérieur du CA**

La création de la commission permanente invite à une modification du règlement intérieur en son article 14 : cf. documents joints. Dans les délégations proposées, celle concernant l'autorisation des décisions budgétaires modificatives est supprimée. Un article 15 est créé pour proposer le vote d'un contrat ou d'une convention sans débat, sans reprendre l'historique. Mais si un débat est demandé, il aura lieu.

La question soulevée par les représentants des parents au sujet du « format » des procès-verbaux est abordée. Mme HENRY-PICARD regrette un manque de transparence dans le contenu des PV. Elle demande à ce que les interventions des parents soient retranscrites ainsi que les noms de tous les intervenants. Lors du CA extraordinaire du 30/09, un certain nombre de questions diverses avaient été portées à l'ordre du jour par les parents. Ces questions ont été discutées mais ces débats ne sont pas mentionnés dans le compte-rendu. Les réponses apportées par M. LESACHER ne sont pas reportées. Apparait uniquement la liste des questionnements. Les parents demandent donc à ce que ce compte-rendu soit modifié. Mme QUEVREUX ajoute que ce PV ne peut être voté en l'état s'il manque des éléments. M. TASSIN réagit en disant que l'intérêt de la transmission du document à la hiérarchie est aussi de faire remonter les interrogations des parents. M. HENRY fait le constat que les interventions ne sont pas toutes relayées ; dans le PV du CA du 30/09, les interventions de Mme THOMAS, Mme HAMEL, M. LONGUET, n'apparaissent pas. Mme HAMEL confirme que des interventions et des réponses sont manquantes. Cela donne l'impression à la lecture que le seul intervenant est M. LESACHER. M. LESACHER reconnaît que ce dernier PV n'est pas bon et qu'il doit être corrigé et demande si l'article 12 du règlement intérieur est suffisant ou s'il faut le compléter. Mme CHAUVEL fait remarquer que la prise de note serait plus exhaustive si 2 personnes s'en chargeaient. M. TASSIN précise que des canevas existent pour faciliter la transcription des CA et qu'une relecture croisée serait judicieuse. M. LESACHER tempère en affirmant que les PV ne sont pas des « loupés » systématiques. La prise de note n'est d'ailleurs jamais faite par le même collège.

Les membres du CA ne souhaitent pas adopter le PV du CA du 30/09 : il doit être modifié et devra être représenté. Les représentants des parents communiqueront des éléments au lycée, collectés notamment auprès de M. et Mme ALLAIN qui étaient présents à ce CA.

#### ▪ Création de la commission permanente

M. LESACHER propose la création de la commission permanente qui sera réunie obligatoirement pour l'instruction dans les domaines de l'emploi de dotation horaire, de l'organisation du temps scolaire et de l'offre de formation. Au titre de la délégation, la commission permanente peut autoriser la signature de contrats ou conventions dans le cadre du programme d'activités ou du budget et peut autoriser des modifications des chartes et règlement de vie scolaire. M. LESACHER précise que l'ensemble des travaux fera l'objet d'un compte-rendu au conseil d'administration.

⇒ **Adopté par 21 voix pour 1 abstention**

Le secrétariat de séance sera assuré par les différents collèges de représentants comme suit :

- 30 novembre (budget) : parents d'élèves
- Janvier- Février (DHG – prépa de rentrée) : enseignants-éducation
- Avril (compte financier) : M. FABRE
- Juillet (finalisation rentrée) : parents d'élèves

Un certain nombre de dates sont communiquées :

- 18 novembre, 18h : commission permanente (présentation préparation budgétaire)
- 23 novembre, 18h : CHSCT (préparation PPMS intrusion du 10/12)
- 30 novembre : CA budget

#### A) Activité pédagogique

##### ▪ Protocole EPS

Pour les épreuves EPS du baccalauréat, chaque lycée propose un protocole. Il est présenté dans les grandes lignes par Mme QUEVREUX. Les élèves de terminale choisissent leurs activités et sont regroupés par 2 classes sur les temps d'EPS. Des disciplines nouvelles sont proposées cette année telles qu'escalade, yoga, boxe française. Elles sont notamment possibles grâce à la nouvelle salle Eindhoven. Anthony ANFRYE JOURDAIN demande comment sera établi le barème de ces activités nouvelles, sachant que les élèves ne les auront pas suivies pendant les 3 années de lycée ? Mme QUEVREUX répond qu'un barème interne à l'établissement est fixé et qu'une certaine bienveillance sera observée au niveau de la pratique. Antonin GALLAND demande si le choix varié des activités est imposé ? Mme QUEVREUX répond que oui pour respecter les différents types de sport et les « menus » sont établis également en fonction des installations et des compétences des enseignants. Il y a 3 attendus de fin de lycée : sur l'organisation, l'arbitrage-coaching et la pratique. 3 activités seront évaluées.

##### ▪ Projet d'évaluation

M. LESACHER présente le projet d'évaluation du lycée. Etant donné qu'il n'y a plus d'épreuves communes, le Ministère de l'Education Nationale a demandé aux établissements de réfléchir à l'évaluation. Un travail de réflexion avait été entamé dès juillet pour définir un cadre général de la question. Il s'agit de reconnaître l'autorité pédagogique par la valeur de la note. En juillet et lors d'un temps banalisé, le projet d'évaluation a été travaillé (cf. document) et a permis d'apporter une souplesse aux professeurs et aux élèves. Le conseil de classe arrêtera la note qui deviendra la moyenne significative. Il n'y a pas de principe pour arrêter un nombre de notes attendues.

Il y a eu une réflexion sur les aménagements ; un 1/3 temps supplémentaire peut être accordé pour un devoir selon les besoins. Une souplesse est laissée à l'élève et au professeur en amont ou en aval d'une évaluation pour accorder un aménagement. En revanche, pour les épreuves communes, ce sont les aménagements validés pour les examens qui sont appliqués.

La justification de l'absence est encadrée par le règlement intérieur et la définition d'un motif valable. Toute absence pour motif personnel doit être explicitée. L'élève ne peut se soustraire à l'obligation d'évaluation. Le responsable de l'assiduité est le directeur académique qui donne délégation au chef d'établissement. Toute fraude relève d'une atteinte au règlement intérieur. Mme MULLER remarque que dans le document il est indiqué que le rattrapage est obligatoire en cas d'absence à un devoir organisé par un enseignant. Or il n'est pas systématique. La phrase est donc modifiée ainsi : « l'absence à un devoir organisé par un enseignant peut faire l'objet d'un rattrapage organisé par l'enseignant ». En aucun cas, il ne revient à l'élève de choisir de rattraper ou non. Mme QUEVREUX fait remarquer que le tableau des coefficients par discipline mentionné n'a pas été joint. Il le sera au PV.

##### ▪ Calendrier des épreuves blanches et épreuves terminales

M. FABRE informe qu'une visio conférence à destination des parents d'élèves de 1<sup>ère</sup> et terminale se tiendra le vendredi 19 novembre, à 18h30, pour évoquer le bac et Parcoursup.

##### **Niveau 1<sup>ère</sup> :**

Bac blanc de français écrit : mardi 1<sup>er</sup> février  
Oraux blancs de français : du 2 au 5 mai  
Bac blanc de français écrit N°2 : mardi 10 mai  
Ecrit de français : jeudi 16 juin, après-midi  
Oraux : du 20 juin au 1<sup>er</sup> juillet

##### **Niveau terminale :**

Epreuves d'enseignement de spécialités : 14, 15 et 16 mars  
Préparation épreuves blanches du 13 au 16 décembre – Mmes MULLER et DOMINGUEZ réagissent car elles n'avaient pas connaissance de cette information. M. FABRE répond que cela a été évoqué en conseil pédagogique. Mais il n'y a pas eu de retour du conseil pédagogique vers tous les collègues. S'il n'y a pas ces épreuves blanches en décembre, cela signifie qu'il n'y aura pas de note au 1<sup>er</sup> semestre. Celui-ci se termine le 24 janvier. Mme LE DREAU ajoute que certains enseignants étaient au courant, d'autres non. Cela génère une certaine tension en salle des professeurs. M. LESACHER rappelle que ce calendrier a été

évoqué dès la pré-rentree. Il affirme qu'il est important d'organiser une épreuve de type bac au 1<sup>er</sup> semestre. Mme MULLER précise qu'au cours de l'année, elle donne des évaluations de type bac aux élèves. Mme QUEVREUX propose d'organiser ce bac blanc lors de la semaine du 10 janvier ; cela implique une correction rapide. M. HENRY demande si ce bac blanc sera pris en compte dans la moyenne ? Il lui est répondu que oui. Selon lui, ce n'est donc plus un bac blanc. M. LESACHER rappelle que le choix de passer à la semestrialisation a été fait pour éviter d'être dans une course aux résultats en ayant des périodes longues d'évaluation.

Mme DOMINGUEZ demande si 2 sessions d'épreuves blanches signifient 2 semaines banalisées ? On lui répond que non.

Bac blanc N°2 de philosophie : mercredi 11 mai

Grand oral blanc : du 16 au 20 mai

Ecrit de philosophie : mercredi 15 juin

Grand oral : du 20 juin au 1<sup>er</sup> juillet

#### ▪ Programme prévisionnel d'activités 2021-2022

Mme VIAL indique que beaucoup de projets vont être menés cette année, dont certains ont déjà été menés (cf. document). Les sorties sont financées en totalité sur le budget de l'établissement puisqu'il s'agit de sorties obligatoires (pas de participation des familles sauf pour les séjours).

⇒ *Départ de Gabriel POLETTI à 20h10*

Le séjour en Angleterre est reporté à avril 2022 en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire.

M. TASSIN interroge sur le voyage en Chine pour lequel les élèves sinisants avaient reçu un sondage de participation en début d'année. M. LESACHER répond que l'Ambassade de Chine nous déconseille fortement d'organiser ce séjour en raison des conditions d'arrivée dans le pays et de l'éventuelle quarantaine à observer... Pour information, la ville de Xiamen a été confinée en septembre dernier.

Le programme d'activités doit être voté car il a une incidence financière.

⇒ *Adopté par 21 voix pour*

#### ▪ Conventions de stage

M. LESACHER demande l'autorisation de signature des conventions de stage pour les élèves souhaitant effectuer des stages de découverte dans le cadre de l'orientation ou de la formation supérieure.

⇒ *Adopté par 21 voix pour*

### **B) Vie de l'élève**

#### ▪ Règlement des fonds sociaux

Mme VIAL présente le règlement d'attribution des fonds sociaux à destination des familles rencontrant des difficultés financières. Il s'agit de la reconduction du précédent. Mme VIAL rappelle les différents types d'aide et modalités d'attribution. M. HENRY demande comment sont alimentés les fonds sociaux ? Mme VIAL répond qu'il s'agit d'une subvention de l'Etat. M. HENRY demande s'il s'agit d'une gestion annualisée ? Oui car une subvention est attribuée par année. Les fonds non utilisés sont reportés sur l'exercice suivant puisque ce sont des subventions affectées. M. LESACHER rappelle que ces fonds sont très peu utilisés depuis 2020.

⇒ *Adopté par 21 voix pour*

#### ▪ Répartition de la subvention des fonds sociaux

Mme VIAL présente la proposition de ventilation des fonds sociaux entre le fonds social lycéen et le fonds des cantines (cf. document). Mme CAPEL demande si les subventions tiennent compte de l'utilisation des fonds de l'an passé ? M. LESACHER lui répond que oui, c'est un indicateur. Il y a donc un risque de baisse de la subvention. M. HENRY demande par quels moyens les parents sont-ils informés de ces aides possibles ? Mme VIAL répond qu'au moment des inscriptions, plusieurs documents le mentionnent. L'information est également passée lors de l'Assemblée Générale des parents ainsi que par Mme LEROY, assistante sociale, lors de son passage dans les classes en début d'année. Mme MULLER ajoute que lorsqu'un voyage est organisé, il est toujours précisé aux élèves que le prix ne doit pas être un frein et qu'ils peuvent déposer une demande d'aide. Mme QUEVREUX indique que les professeurs principaux l'expliquent en heure de vie de classe. Mme DOMINGUEZ ajoute par exemple que pour l'achat des calculatrices, la possibilité d'aide est précisée dans le courrier.

Antonin GALLAND suggère que beaucoup pensent ne pas y avoir droit. Mme GUIBOUT propose de préciser par exemple qu'il ne faut pas être obligatoirement boursier pour être bénéficiaire. M. LESACHER conclut que les équipes du lycée sont sensibles aux difficultés de chacun et que tout type d'aide peut être envisagé dès l'instant que l'élève est empêché dans sa scolarité.

La décision budgétaire modificative N°4 est soumise au vote.

⇒ *Adopté par 21 voix pour*

### C) Administration et logistique

#### ▪ Tarifs divers 2022 (cf. document)

M. LESACHER précise que les tarifs ont été réactualisés pour la location des salles car ils étaient peu chers. Nous nous sommes appuyés sur la pratique du lycée Arcisse de Caumont sur la question. Le principe reste le même : mise à disposition à titre gracieux pour le secteur éducatif et payant pour les autres organismes.

⇒ *Adopté par 21 voix pour*

#### ▪ DBM N°3

Pour information, 2 subventions de la Région ont été attribuées dans le cadre des équipements pédagogiques et notifiées en octobre 2021 : en physique-chimie et en SVT.

#### ▪ Point sécurité

Le 15 novembre, le bureau d'études CETIS procédera à un diagnostic du Système de Sécurité Incendie. Les bâtiments E et F actuellement sous le SSI du collège Chartier seront rattachés au lycée. Cette partition permettra de retrouver une couverture sécurité logique des 2 bâtiments.

Le 10 décembre, un exercice PPMS intrusion sera organisé conjointement avec le collège Chartier. Un report d'alerte sur les 2 établissements est à la réflexion.

M. LESACHER informe le CA qu'un incident a eu lieu le 22 octobre dans le laboratoire de SVT. Suite à une mauvaise manipulation par l'agent de laboratoire, un dégagement toxique limité s'est produit. Les élèves à proximité ont été confinés pendant une demi-heure. L'agent de laboratoire a été pris en charge par le service des urgences. Cet incident n'a pas eu de conséquence sur la santé des élèves ou de celle de l'agent de laboratoire. Il a été l'occasion de faire un exercice de sécurité en termes d'organisation et de réflexion.

M. HENRY demande si la partition du SSI implique qu'il y aura 2 Responsables Uniques de Sécurité ? M. LESACHER explique qu'il n'y aura plus de RUS quand la partition sera effective.

### D) Service annexe d'hébergement

#### ▪ Convention d'hébergement 2022 des élèves de l'atelier relais

L'autorisation de signature de la convention d'hébergement des élèves de l'atelier relais, géré par le collège Alain Chartier est soumise au vote. Le lycée facture au collège d'origine des élèves, à la fin de chaque session.

⇒ *Adopté par 21 voix pour*

#### ▪ Taux de participation 2022 aux charges communes du SRH

Mme VIAL explique qu'une fourchette de taux est fixée par le conseil régional pour un service de demi-pension entre 15 et 20 %. Ce taux s'applique sur l'ensemble des recettes de repas (forfaits, tickets élèves, commensaux...) et permet de financer les charges de fonctionnement du service de restauration.

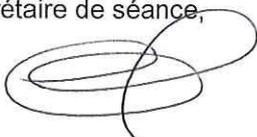
⇒ *Départ de Agathe LECLAIRE et Anthony ANFRYE JOURDAIN à 20h45*

La proposition du taux de participation des charges communes du service de restauration à hauteur de 20 % pour l'exercice 2022 est soumise au vote.

⇒ *Adopté par 19 voix pour*

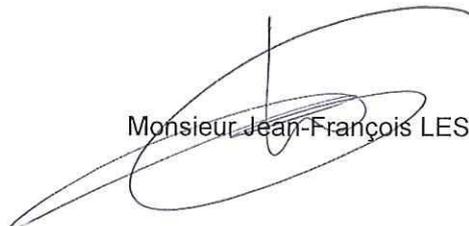
**Le Conseil est clôturé à 20h50.**

La secrétaire de séance,



Madame Karine CHAUVEL

Le Président du Conseil d'administration,



Monsieur Jean-François LESACHER